

Petit circuit de la Réserve Naturelle de la Presqu'Île de la Caravelle

Une randonnée proposée par visorando



Randonnée n°481868

Sur la Presqu'Île de la Caravelle, ce petit circuit vous permettra de découvrir la mangrove, un milieu très particulier où la forêt s'étend sur la mer.

Durée :	0h55	Difficulté :	Facile
Distance :	2.62km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	50m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	50m		
Point haut :	57m	Commune :	La Trinité (Martinique) (97220)
Point bas :	4m		

Description

Empruntez la route de la Presqu'Île de la Caravelle (D2) jusqu'à son extrémité. Continuez alors sur une large route forestière un peu défoncée sur environ un kilomètre et gardez-vous.

(D/A) Suivez la route forestière bétonnée qui descend en direction du Château Dubuc.

(1) À la fin de la route, prenez à gauche le sentier assez étroit qui descend dans la forêt. Celui-ci longe la clôture du domaine du Château Dubuc.

(2) Suivez le sentier à droite. Quelques centaines de mètres plus loin, un point de vue permet d'observer la mangrove. Descendez alors en direction de celle-ci et empruntez une passerelle en bois. Vous verrez alors probablement des crabes sur la vase. À l'intersection, continuez tout droit pour un court aller-retour dans la forêt de palétuviers. Revenez alors sur vos pas (100m) et tournez à droite pour rejoindre la terre ferme. Le sentier s'élève un peu, puis redescend à nouveau en bordure de mangrove.

Regardez autour de vous, vous apercevrez peut-être des Bernard-l'Hermites.

(3) Tournez à gauche et continuez dans la forêt. Rejoignez alors l'intersection précédente.

(2) Tournez à droite pour revenir par le chemin de l'aller à votre point de départ **(D/A)**.

Informations pratiques

Le sentier est très bien fléché et balisé (ronds Jaunes). Vous trouverez par ailleurs plusieurs panneaux d'information tout le long de la randonnée.

L'affluence peut être très importante, préférez un départ en début de matinée pour trouver une place de parking. Vous profiterez également de conditions de marche plus fraîches.

Emportez de l'eau et de quoi vous protéger du soleil, même si la randonnée est plutôt bien ombragée.

A proximité

À la fin de la randonnée, vous pouvez visiter les ruines du Château Dubuc, une ancienne exploitation agricole maintenant abandonnée. L'accès est payant.

La Presqu'Île de la Caravelle est bordée de nombreuses plages. En 5/10 minutes, vous pouvez par exemple rejoindre à votre retour la Plage de la Brèche, bien aménagée.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-petit-circuit-de-la-reserve-naturelle-de/>

Points de passages

- D/A Parking**
N 14.770583° / O 60.89323° - alt. 54m - km 0
- 1 Sentier à gauche - Château Dubuc**
N 14.769208° / O 60.890279° - alt. 34m - km 0.36
- 2 Sentier à droite**
N 14.768389° / O 60.88874° - alt. 18m - km 0.61
- 3 Sentier à gauche**
N 14.768461° / O 60.884974° - alt. 11m - km 1.42
- D/A Parking**
N 14.770578° / O 60.89323° - alt. 54m - km 2.62

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2020 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

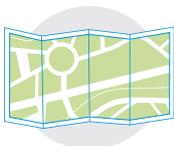
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.